

esQUISSES

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

NOVEMBRE-DECEMBRE 2001
VOLUME 12 NUMÉRO 6



MIES EN AMÉRIQUE

© CHICAGO HISTORICAL SOCIETY

AVEC LE CORBUSIER ET FRANK LLOYD WRIGHT, IL FAIT PARTIE DE CE QU'ON POURRAIT QUALIFIER DE SAINTE-TRINITÉ ARCHITECTURALE DU XX^E SIÈCLE. LE CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE NOUS PRÉSENTE L'ŒUVRE DE LA DEUXIÈME PARTIE DE LA VIE DE LUDWIG MIES VAN DER ROHE, L'APRÈS-BAUHAUS.

À LIRE EN PAGE 4

- 6 **DES QUESTIONS? DES RÉPONSES!**
- 8 **LE POINT SUR LA LOI SUR LES ARCHITECTES**
- 14 **QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : NOTIONS DE BASE ET ANECDOTES**



QUÉBEC : VILLE DE LUMIÈRES
RUE DU PARLOIR

LE SITE WEB DE L'ORDRE

SCÈNE 1, PRISE DEUX

L'agenda architectural

Dans le cadre de la prochaine mise à jour du site Web de l'Ordre, nous préparons un nouvel outil qui devrait plaire aux amoureux de l'architecture : l'agenda architectural. Pour ce faire, nous avons entrepris la mise sur pied d'une vaste base de données qui regroupera, à terme, toutes les activités à caractère architectural qui se dérouleront au Québec, de la formation aux expositions, du cinéma aux visites guidées, bref tout ce qui intéresse les fans d'architecture. La première étape consiste à rechercher, sur le Web, dans les annuaires ou ailleurs, les organismes susceptibles d'offrir ce type d'activités et de les contacter pour qu'ils nous envoient, le cas échéant, la documentation pertinente. C'est ce que nous faisons actuellement.

Toutefois, afin de ne rien oublier, nous aurons besoin de votre aide. Si, par exemple, un quidam organise dans votre patelin une formidable exposition photographique sur l'évolution de l'architecture vernaculaire au siècle dernier, suggérez-lui de nous faire parvenir l'information. Notre base de données n'en sera que plus complète et la diffusion de l'info amènera sans doute quelques visiteurs de plus à l'exposition. Tout le monde y gagnera et notre site deviendra, ainsi, la référence en architecture au Québec.

Pour les plus curieux qui ont lu le texte jusqu'ici pour savoir quand le site de l'Ordre sera mis à jour, nous nous empressons de satisfaire votre insatiable curiosité : printemps 2002. Nous vous donnerons plus de précision à mesure que le processus avancera. En attendant, voici l'adresse de courriel de l'agenda : agenda@oaq.com .

Concours de photo

Il y a à peine deux numéros, nous vous offrons de participer à un fantastique concours de photo. Jusqu'à maintenant, un grand total de zéro architecte et/ou stagiaire et/ou étudiant a choisi de participer. Zéro. Une seule explication possible : vous n'avez pas lu le texte parce qu'il était dans le numéro de juillet/août, bouffé par le chien du voisin. Nous republions donc l'essentiel de l'invitation et nous nous préparons dès maintenant à gérer l'avalanche de courrier qui sera généré par le concours :

Nous lançons un concours de photographie ouvert aux membres ainsi qu'aux stagiaires et aux étudiants inscrits dans l'une des trois écoles d'architecture du Québec. Le thème? La photographie d'architecture, tout simplement, vos propres bâtiments ou ceux que vous aimez. Les prix? Publication en première page des photos primées. Le jury? Le responsable des communications, lui-même et personne d'autre. Le format? Sur papier, un minimum de 15 cm en largeur et de 23 cm en hauteur. Numériquement, les mêmes formats, avec une résolution de 300 dpi. Couleur, de préférence, mais les noir et blanc exceptionnels ne seront pas rejetés. Date limite? Aucune : le concours demeurera en vigueur tant qu'il sera alimenté par vos envois.

Avis aux architectes de l'extérieur de Montréal : voilà l'occasion rêvée d'offrir aux lecteurs d'Esquisses des images du reste du Québec.

1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTREAL (QUÉBEC) H3H 1R4

TÉLÉPHONES 514.937-6168
800.599-6168

TÉLÉCOPIEUR 514.933-0242

COURRIEL INFO@OAQ.COM

TOILE WWW.OAQ.COM

PRÉSIDENT
CLAUDE HAMELIN LALONDE

RESPONSABLE DU BULLETIN
PIERRE FRISKO

RÉVISION
MARIE-CLAUDE LABRIE

INFOGRAPHIE
LINDA THERRIAULT

DÉPOT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

CE NUMÉRO EST TIRÉ À 3 600 EXEMPLAIRES

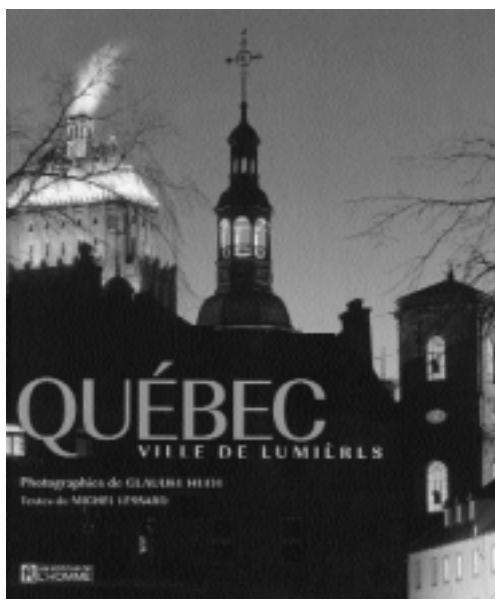
ESQUISSES VISE À INFORMER LES MEMBRES SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU QUÉBEC ET SUR LES SERVICES DE L'ORDRE. ESQUISSES VISE ÉGALEMENT À CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DE LA PROFESSION ET À UNE PROTECTION ACRIE DU PUBLIC. LES OPINIONS EXPRIMÉES DANS ESQUISSES NE SONT PAS NÉCESSAIREMENT CELLES DE L'ORDRE. LES PRODUITS, MÉTHODES ET SERVICES ANNONCÉS SOUS FORME PUBLICITAIRE DANS ESQUISSES NE SONT EN AUCUNE FAÇON APPROUVÉS, RECOMMANDÉS, NI GARANTIS PAR L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'ORDRE POSTE/COURRIEL

SECRETÀIRE À LA PRATIQUE LUCIE AUBIN	222	laubin@oaq.com
SYNDIC LOUISE BARRETTE	231	lbarrette@oaq.com
ENQUÊTEUR CLAUDE BONNIER	232	cbonnier@oaq.com
COMPTABILITÉ JEAN-CLAUDE DUFOUR	230	jcdufour@oaq.com
SECRETÀIRE JEAN-PIERRE DUMONT	211	jpumont@oaq.com
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS PIERRE FRISKO	223	pfrisko@oaq.com
REGISTRAIRE CAROLE GIARD	251	cgiard@oaq.com
SECRETÀIRE À L'ADMISSION LYNDA GODIN	212	lgodin@oaq.com
INSPECTEUR ALAIN LAFLEUR	224	alafleur@oaq.com
RÉGISSEUR JEAN-PIERRE MANFÉ	200	
RÉCEPTIONNISTE LISE PELLERIN	0	lpellerin@oaq.com
SECRETÀIRE ADMINISTRATIVE NICOLE TREMBLAY	221	ntremblay@oaq.com

LE BOUQUIN COUP DE CŒUR

Québec : ville de lumières



Depuis le temps qu'il parcourt la ville à pied à la recherche du cliché qui n'en est pas un, Claudel Huot possède probablement la plus impressionnante banque de photographies de la capitale. Pour le grand plaisir de nos yeux, il en a soigneusement extrait plus de deux cents qui nous montrent de multiples visages de Québec, tous plus fascinants les uns que les autres. Évidemment, le noir et blanc d'Esquisses ne rend pas tout à fait justice au photographe, dont la majorité des oeuvres s'affichent tout en couleurs, mais ça devrait suffire à vous mettre l'eau à la bouche. On aurait préféré un peu plus de retenue dans le texte de Michel Lessard, qui n'en finit plus de louer les vertus de Québec, mais comme le texte constitue à peine 1% de l'ouvrage, on ne lui en tiendra pas rigueur. Laissons plutôt parler les images.

Québec : ville de lumières, Claudel Huot et Michel Lessard, Les Éditions de l'homme, Montréal, 2001, 253 pages

Citations

« Je me sens hors mode, mais pas hors temps. Les maniaqueries contemporaines m'agacent. Si on résout un problème à l'inverse du bon sens, on étonne, on est étonnant. Pour être vedette, il faut étonner chaque fois plus, c'est-à-dire être à chaque fois plus absurde. Avec un conformisme comportant de nombreux tics professionnels... »

« Je prends le risque du banal, je propose une image paisible et plaisante à des gens déracinés qui cherchent des racines dans les lieux significatifs. »

Lucien Kroll, *d'Architectures*, juillet/août 2001

Au revoir

Pendant une dizaine d'années, elle aura été la voix de l'Ordre, celle qui acheminait si cordialement vos appels. Et, même si elle avait déjà délaissé la réception depuis plus d'un an, c'est toujours sa voix, en version enregistrée, qui vous guide dans les dédales du système téléphonique. Toutefois, Marie Claude Lamoureux a récemment choisi de relever de nouveaux défis et elle nous a quittés le 12 octobre dernier. Nous la remercions pour toutes ces années de loyaux services et lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.





Mies en Amérique



Avec Le Corbusier et Frank Lloyd Wright, il fait partie de ce qu'on pourrait qualifier de sainte-trinité architecturale du XXe siècle. Le Centre canadien d'architecture nous présente l'œuvre de la deuxième partie de sa vie, l'après-Bauhaus.

à un pèlerinage dans la ville des vents, là où l'architecte avait établi son quartier général, et ont foulé le sol de l'Illinois Institute of Technology.

La directrice fondatrice du Centre canadien d'architecture, Phyllis Lambert, a bien connu, et apprécié, Ludwig Mies van der Rohe et son œuvre. On comprendra qu'elle se soit lancée dans le projet d'exposition *Mies en Amérique* avec passion. Depuis le 17 octobre, et jusqu'au 20 janvier prochain, on peut prendre connaissance du fruit de cette passion au CCA qui, pour les besoins de la cause, nous a envoyé un très long communiqué. Comme nous savons que vous aimez les choses concises, nous en avons extrait l'essentiel, que voici :

« Grand penseur et artiste minutieux, Ludwig Mies van der Rohe, l'un des plus illustres architectes de l'histoire, est déjà une figure dominante de sa profession en Allemagne, lorsque, en 1938, dans la cinquantaine, il émigre aux États-Unis. Transplanté de l'école du Bauhaus (dont il a été le dernier directeur) à un institut technique de Chicago, délaissant le milieu de l'avant-garde européenne pour les aciéries du Midwest, il amorce alors une deuxième carrière au cours de laquelle il transformera son propre art de bâtir, et exercera une profonde influence sur l'architecture du continent américain. Présentée au Centre canadien d'architecture du 17 octobre 2001 au 20 janvier 2002, *Mies en Amérique* montre



On l'appelle Mies. C'est vous dire comment on a l'impression de le connaître, d'être en présence d'un intime. Pas étonnant : impossible de passer par une école d'architecture sans scruter à la loupe l'œuvre de Mies. Les plus chanceux ont même eu droit

Les mots pour le dire

comment l'architecte aborde la technologie américaine, et explore les trois décennies d'évolution et de réalisations qui en résulteront. Organisée conjointement par le Centre canadien d'architecture et le Whitney Museum of American Art, avec la collaboration des Archives de Mies van der Rohe et du Museum of Modern Art de New York, l'exposition puise dans de nombreux documents d'archives et travaux de recherche récents afin d'offrir aux visiteurs, pour la première fois, une véritable immersion dans la pensée créatrice de Mies.

Mies en Amérique est organisée par Phyllis Lambert. L'association de Mme Lambert avec Mies van der Rohe remonte à 1954, alors qu'elle choisissait l'architecte pour concevoir les plans du Seagram Building à New York. Responsable de la planification de ce projet, elle obtiendra par la suite son diplôme en architecture à l'Illinois Institute of Technology.



Afin de retracer le parcours de l'architecte, *Mies en Amérique* réunit quelque 220 dessins exécutés par Mies et par les membres de son agence, 60 photographies de Mies, de ses collègues et de ses projets, et des maquettes de quatre projets majeurs : la maison Resor (Jackson Hole, Wyoming, 1937-1938), le Palais des congrès (Chicago, 1953-1954), le Seagram Building (New York, 1954-1958) et la nouvelle Nationalgalerie (Berlin, 1962-1968). Pour évoquer le contexte intellectuel et artistique, l'exposition présente certains ouvrages tirés de la vaste bibliothèque de l'architecte ainsi que des œuvres de Wassily Kandinsky, de Paul Klee et de Kurt Schwitters provenant de sa remarquable collection personnelle.

« Quand on examine avec soin les bâtiments auxquels Mies a porté la plus grande attention, on constate que même si son travail est toujours ancré dans la rationalité, cet architecte demeure fondamentalement un artiste, constate Phyllis Lambert. Animé par une vision métaphysique du monde, il pratiquait l'art difficile de la simplicité. Vers la fin de sa vie, il dira : « Spinoza nous a appris que les grandes choses ne sont jamais simples. Elles sont aussi difficiles que rares. » »

Et si vous voulez en savoir plus, il faut aller au CCA !

On reproche souvent à l'Ordre de ne pas prendre position sur des sujets d'actualité qui, aux dires de certains, seraient d'excellentes occasions d'occuper la place publique. Si ces dossiers semblent toujours clairs et limpides aux architectes intéressés, une prise de position pour l'Ordre n'est pas si évidente et, plus souvent qu'autrement, n'est pas conseillée. Le texte sur le patrimoine intitulé *Deux toits, deux mesures* (voir *Esquisses* septembre/octobre 2001), dans lequel il était question des démolitions des édifices H et J et de l'annexe de la Maison Notman, illustre bien ce type de dilemme. En effet, comment l'Ordre peut-il se prononcer en faveur de la sauvegarde du travail d'un de ses membres sous prétexte qu'il s'agit d'un bâtiment de valeur patrimoniale, tout en assistant à la démolition des annexes d'un bâtiment classé ? Il n'en faudrait pas davantage pour se faire taxer de corporatisme et, ainsi, miner la confiance du public que nous avons pour mission de protéger.

L'Ordre des architectes compte quelque 2700 membres. Deux mille sept cents individus qui, à la limite, ont chacun leur vision de l'architecture et qui ont chacun leurs manières de contribuer à façonner le cadre bâti du Québec. Des membres qui ont des pratiques fort différentes et qui souhaiteraient que l'Ordre leur ressemble et parle en leur nom. Vous comprendrez que, quand vient le moment de parler au nom de l'ensemble de ses membres, l'Ordre ne peut pas se prononcer de façon précipitée et, dans certains cas, il ne peut tout simplement pas se prononcer. La lettre envoyée au premier ministre et publiée dans le présent numéro d'*Esquisses* (en page 7) illustre bien cette difficulté qui, cependant, n'empêche pas les membres de prendre la parole sur la place publique et d'émettre leurs opinions. Soutenir ou critiquer des projets pour sensibiliser le public à notre profession et à la qualité de notre milieu bâti fait partie du rôle social de l'architecte. Les échanges d'idées et les discussions entre architectes, sur la place publique, participent à une meilleure compréhension générale de l'architecture et contribuent à la sensibilisation de l'opinion publique.

L'Ordre vous a récemment demandé de répondre à un sondage sur ses outils de communications dans le but de mieux connaître votre opinion. Jusqu'ici, environ 150 réponses ont été reçues. C'était aussi dans le même but qu'à la dernière assemblée générale annuelle, l'Ordre a organisé des ateliers sur des sujets d'intérêt et d'importance pour la profession. Soixante-treize membres y ont participé. Et c'est toujours avec le même objectif en tête que, par le biais d'*Esquisses*, nous avons invité tous les membres qui n'ont pu participer au Forum des architectes à nous faire connaître leur point de vue sur ces mêmes sujets. Aux dernières nouvelles, nous n'avons reçu qu'une réponse.

Parmi les réponses reçues suite au sondage, nous apprenions que, pour toutes sortes de raisons, nombre d'architectes se sentent mis à l'écart de l'Ordre. Qu'ils ont l'impression de ne pas s'y reconnaître, de ne pas faire partie de « la gang ». Il n'y a pas de gang, mais des individus qui ont choisi de participer aux activités de l'Ordre. Si vous le souhaitez, vous pourriez très bien être un de ceux-là.

Je ne peux pas vous forcer à croire que nous tentons, par tous les moyens, de vous impliquer. Je ne peux pas, non plus, vous obliger à nous donner votre opinion. Mais je vous invite fortement à vous intéresser à ce qui se passe à l'Ordre en cette époque où la profession vit de profonds changements. Alors, si vous avez des opinions ou du temps à partager avec nous, n'hésitez pas.

Au plaisir de vous entendre ou de travailler avec vous.

Claude Hamelin Lalonde
Président



QUÉBEC : VILLE DE LUMIÈRES
ARCHITECTURE DE LA RUE DALHOUSIE

LE SONDAGE DES COMMUNICATIONS

Des questions? Des réponses!

Jusqu'à maintenant, environ 150 personnes ont répondu au sondage des communications. Certains commentaires revenaient assez souvent, assez pour que nous croyions important d'y répondre ici même.

ON DIT QU'ESQUISSES ARRIVE PARFOIS EN RETARD

Il est déjà arrivé qu'*Esquisses* paraisse réellement en retard. Ce fut le cas, par exemple, lorsque le poste de responsable des communications était vacant. Vous pouvez être assuré que tout est fait pour que cette situation ne se répète pas. Toutefois, il faut que vous sachiez qu'*Esquisses* peut mettre jusqu'à une douzaine de jours (ouvrables) avant de se rendre dans votre boîte aux lettres. Pourquoi? Parce que le bulletin voyage à bas prix grâce à ce qui s'appelle le tarif publication de Postes Canada, ce qui nous permet une économie annuelle qui tourne autour de 15 000 dollars. C'est aussi ce qui peut expliquer que, parfois, quelques-uns d'entre vous reçoivent *Esquisses* trop tard pour participer à certains événements ou promotions. Pourquoi ne pas les avoir envoyés avec le numéro précédent? Parce que les annonceurs ne nous les ont pas livrés avant, tout simplement!

UN PEU TROP « MONTRÉALOCENTRIQUE »?

Comme il est lui-même de Québec, le responsable des communications tente d'éviter la « montréalisation » d'*Esquisses*. Cependant, comme il n'a ni le temps ni le budget pour parcourir la province afin de prendre le pouls des différentes régions, il aurait besoin d'un peu d'aide des architectes. Donc, si vous croyez qu'un événement, une exposition ou une quelconque activité qui se déroule dans

votre région peut intéresser les membres, n'hésitez pas à transmettre l'info au responsable des communications, de préférence par courriel. Vous trouverez ses coordonnées, comme celles de toute la permanence, en page 3.

IL Y A TROP DE DOCUMENTS DANS L'EMBALLAGE D'ESQUISSES ?

Ici, il faut penser budget. Chaque publicité qui accompagne *Esquisses* rapporte, ce qui nous permet d'améliorer le bulletin et de le produire en grugeant le moins possible dans le budget de l'Ordre. De surcroît, nous avons choisi d'utiliser les encarts publicitaires plutôt que de vendre nos listes de noms : ainsi, vous ne recevez pas de courrier non sollicité et nous pouvons juger de la pertinence des documents des annonceurs avant de vous les faire parvenir.

ON DEVRAIT ACCROÎTRE LA DIFFUSION D'ESQUISSES ?

Certains architectes nous ont suggéré d'accroître la diffusion d'*Esquisses* pour en augmenter les revenus. Il ne faut pas perdre de vue que ce qui fait la force d'*Esquisses*, c'est qu'il s'adresse à un public très précis : architectes, stagiaires et étudiants en architecture. Tenter de viser plus large ne pourrait que diluer le produit et le rendre moins intéressant pour son public d'origine. Ceci étant dit, nous profitons de cette occasion pour vous souligner que, depuis le numéro de septembre/octobre, *Esquisses* est distribué dans chacune des écoles d'architecture du Québec par l'entremise des associations étudiantes. Vous avez d'autres questions? Nous aurons d'autres réponses! À suivre.
Pierre Frisko

6 NOVEMBRE-DECEMBRE 2001

L E C T U R E S



LE FANTASME MÉTROPOLITAIN : L'ARCHITECTURE DE ROSS ET MACDONALD

Dans nos librairies, il semble toujours plus facile de mettre la main sur une monographie d'un quelconque architecte américain que sur celle d'architectes qui ont contribué à façonner notre paysage urbain. On ne peut donc que saluer les initiatives comme celle de Jacques Lachapelle qui nous dresse un portrait fort bien documenté du travail de Ross et MacDonald. Leur boulot ne vous dit rien? Ils ont fait, entre autres, le Château Laurier, à Ottawa, le Dominion Square, à Montréal, et l'édifice Price, à Québec.

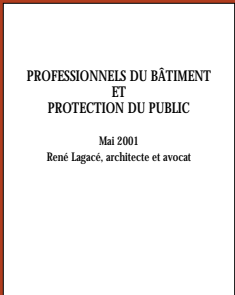
Le fantasme métropolitain : l'architecture de Ross et MacDonald, Jacques Lachapelle, Les presses de l'Université de Montréal, 2001

Professionnels du bâtiment et protection du public

Voilà un ouvrage utile pour ceux qui s'intéressent aux mécanismes mis en place par les ordres professionnels, plus particulièrement ceux des architectes et des ingénieurs, pour assurer leur fonction principale de protection du public. Il décrit de façon assez détaillée la réglementation de ces deux ordres professionnels portant sur la déontologie, l'inspection professionnelle, l'assurance responsabilité professionnelle, la rémunération et la cessation d'exercice. Un bémol, cependant : l'auteur néglige les changements apportés par la nouvelle Loi sur les architectes. Mais ce léger bémol ne nous empêche pas de vous le recommander fortement.

Professionnels du bâtiment et protection du public, René Lagacé, (publié par l'auteur), 2001

Pour commander l'ouvrage, il suffit de contacter son auteur, par courriel, à l'adresse suivante : lagacer@sympatico.ca





INFO STAGIAIRES

Assemblée générale de l'Asaq

Lettre à M. Landry

Suite à une demande effectuée lors de l'assemblée générale annuelle, le Bureau de l'Ordre a fait parvenir une lettre au premier ministre. En voici le contenu :

Une assemblée générale de l'Association des stagiaires en architecture aura lieu le mercredi 5 décembre 2001 à 18h30, à l'auditorium principal de la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal. Lors de cette assemblée, l'exécutif en place fera une brève présentation du bilan de l'année et des projets en cours. Nous soumettrons au vote une proposition ayant pour but d'instaurer des groupes de travail pour la prochaine année, afin de concrétiser les attentes des nombreux stagiaires. Nous vous ferons part des développements concernant la formation pour les examens NCARB. Enfin, tel que stipulé dans la Charte de l'ASAQ, nous procéderons à l'élection du comité exécutif 2002.

Vous trouverez ci-dessous un résultat partiel du sondage 2001 sur les stagiaires. L'ensemble des résultats vous sera dévoilé le 5 décembre 2001.

Êtes-vous confiant en l'avenir de la profession ?

	Hommes	Femmes	Résultats
OUI	57,5%	60,0%	58,8%
NON	42,5%	40,0%	41,2%

Votre employeur respecte-t-il les normes du travail ?

	Hommes	Femmes	Résultats
OUI	35,7%	31,1%	33,3%
NON	33,3%	51,1%	42,5%
Ne sais pas	31,0%	17,8%	24,1%

Le sondage a été effectué au mois de juin 2001 auprès de l'ensemble des stagiaires en architecture du Québec. Quarante-huit personnes ont répondu, 48 % était des hommes, 52 % des femmes.

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de vos commentaires récemment émis à l'égard des Édifices J et H.

Sans vouloir modifier votre opinion sur ces bâtiments, une opinion qui semble d'ailleurs partagée par une partie de la population, permettez-nous simplement de souligner que ces bâtiments furent construits en fonction d'une commande architecturale en provenance du gouvernement et selon les styles et influences de l'époque.

On peut ne pas être d'accord avec le concept utilisé, ni avec l'esthétisme de ces œuvres, mais il n'en demeure pas moins qu'elles font partie de notre patrimoine et constituent un témoin des valeurs sociales, politiques et culturelles véhiculées dans les années 1960.

Ces éléments devraient donc, à notre avis, être considérés par le gouvernement dans le cadre de la réflexion entreprise à l'égard de ces bâtiments.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

Claude Hamelin Lalonde
Architecte



La Loi sur les architectes

La *Loi sur les architectes*, telle que modifiée par le projet de loi 132, est en vigueur depuis le 5 décembre 2000. L'Ordre a entrepris, cet automne, une campagne d'information et de sensibilisation des municipalités et autres intervenants concernés par l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions. Le présent article vise à faire le point sur les changements apportés.

Le premier changement apporté par la nouvelle loi se trouve à l'article 16 qui pose dorénavant le principe selon lequel :

« 16. Tous les plans et devis de travaux d'architecture pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification d'un édifice, doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre. »

Avant le 5 décembre 2000, cette exigence était conditionnelle à ce que le coût des travaux excède 100 000\$ ou que les bâtiments soient considérés comme des édifices publics. Il revenait donc à l'Ordre de prouver ces éléments.

LES EXEMPTIONS (OU LA SPHÈRE RÉGLEMENTÉE)

Contrairement à l'ancienne norme du 100 000\$, la zone déréglementée est maintenant définie par des critères non sujets à fluctuer avec le temps, tels que la finalité du bâtiment, la superficie brute totale des planchers et le nombre d'étages.

La liste des exemptions se trouve à l'article 16.1, qui prévoit que l'article 16 ne s'applique pas aux plans et devis de travaux d'architecture pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification de l'un des édifices suivants :

une habitation unifamiliale isolée;

une habitation unifamiliale jumelée ou en rangée lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas **deux étages et 300 m²** de *superficie brute totale des planchers* et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol;

une habitation multifamiliale d'au plus quatre unités lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas **deux étages et 300 m²** de *superficie brute totale des planchers* et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol;

un *établissement commercial*, un *établissement d'affaires* ou un *établissement industriel* lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas **deux étages et 300 m²** de *superficie brute totale des planchers* et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol;

une combinaison des habitations ou établissements ci-haut mentionnés lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas **deux étages et 300 m²** de *superficie brute totale des planchers* et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol.

FORMATION CONTINUE

Cours sur les devis et contrats de construction

À compter du 15 janvier prochain, Devis de construction Canada offrira à nouveau, et pour la cinquième année consécutive, une formation de 42 heures portant sur une compréhension approfondie du processus de conception, rédaction et présentation des documents d'appel d'offres, de soumission et de construction dont le devis technique constitue une partie importante. Cette formation est offerte à tous les architectes, ingénieurs, techniciens, donneurs d'ouvrages, entrepreneurs et autres qui veulent obtenir une formation de base solide ou simplement mettre à jour leurs connaissances acquises au cours de leur pratique particulière.

Les détails de la formation sont indiqués en page 9, dans la section *À l'agenda*.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour s'inscrire, communiquez avec Mme Manon Denis par téléphone, au (514) 354-5956, ou par courriel, à l'adresse suivante : denism@acq.org



a changé

Pour bien saisir la portée de cet article, il faut lire les définitions contenues à l'article 16.2. Outre celles d'*établissement commercial*, d'*établissement d'affaires* et d'*établissement industriel* qui reprennent essentiellement celles déjà contenues au *Code national du bâtiment*, la nouvelle loi introduit la notion de *superficie brute totale des planchers* dont la définition est :

« la superficie totale de tous les étages au-dessus du niveau du sol, calculée entre les faces EXTERNES des murs EXTÉRIEURS .»

Ainsi, comme il faut calculer entre les faces EXTERNES des murs EXTÉRIEURS, la superficie brute totale des planchers d'une combinaison d'habitations sera la somme des superficies de chacune des habitations qui la compose, sans égard à la présence ou non de murs coupe-feu. Si cette superficie brute totale des planchers excède 300 m², les plans et devis devront être signés et scellés par un membre de l'Ordre.

Les édifices excédant deux étages sont nécessairement visés par la loi, peu importe leur superficie. Il en est de même des édifices comptant plus d'un niveau de sous-sol.

Puisqu'ils ne figurent pas dans la liste des exemptions, les établissements dont l'usage est autre que commercial, affaires ou industriel nécessitent la présence d'un architecte.

Ainsi, les établissements de soins ou de détention ou les établissements de réunion, auxquels réfère notamment le *Code national du bâtiment* pourraient être des exemples de ces établissements assujettis à la loi, peu importe leur superficie ou leur nombre d'étages.

Enfin, en ce qui concerne la modification ou la rénovation de l'aménagement intérieur d'un édifice, la présence d'un architecte n'est pas obligatoire, à condition que cette modification ou rénovation ne change pas l'usage de l'édifice, ni ne vienne affecter l'intégrité structurale, les murs ou séparations coupe-feu, les issues et leurs accès, ainsi que l'enveloppe extérieure. Si l'un ou l'autre de ces éléments est touché, les plans et devis devront être signés et scellés par un architecte.

UTILISATION DE PLANS NON CONFORMES

L'article 17 de la loi a aussi été modifié pour tenir responsable non seulement les utilisateurs de plans et devis non conformes (par exemple : les entrepreneurs), mais également TOUTE PERSONNE QUI PERMET QU'ON UTILISE des plans et devis non conformes. Cet ajout est fondamental en ce qu'il rend clairement responsable tous les intervenants qui, sans être des utilisateurs de plans illégaux, cautionnent l'exercice illégal en en permettant l'utilisation.

L'ARTICLE 5.1

Enfin, le nouvel article 5.1 de la loi oblige le Bureau de l'Ordre à adopter un règlement déterminant les actes qui pourraient être posés par des classes de personnes autres que des architectes et les conditions suivant lesquelles ces actes pourraient être posés. Il s'agit là du deuxième volet des travaux entourant l'actualisation de la *Loi sur les architectes* qui devrait se conclure au cours de la prochaine année.

Jean-Pierre Dumont, avocat
Secrétaire de l'Ordre et attaché d'affaires



À L'AGENDA

EXPOSITIONS

Jos. Venne, architecte

L'Écomusée du fier monde présente une fort intéressante exposition consacrée à l'architecte montréalais Jos. Venne, concepteur d'une centaine d'immeubles au tournant du 20^e siècle.

Écomusée du fier monde
2050, rue Amherst, Montréal
Jusqu'au 2 juin 2002

Du roc au métal

D'accord, il ne s'agit pas ici d'une exposition sur l'architecture. On parle plutôt de matière brute, de roc et de métal, comme le titane, le zinc ou le plomb. Nous vous laissons le soin de faire les liens appropriés.

Au Musée de la civilisation
85, rue Dalhousie, Québec.
Jusqu'au 6 janvier 2002

FORMATION

Cours sur les devis et contrats de construction

Toute l'information sur le contenu figure dans l'article en page 8.

14 séances de 3 heures du 15 janvier au 23 avril 2002 (relâche le 5 mars).

Les mardis, de 19 h à 22 h, à la Faculté de l'Aménagement de l'Université de Montréal, local 0036, 2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal.
550 \$, plus taxes.



QUÉBEC : VILLE DE LUMIÈRES
QUARTIER PETIT-CHAMPLAIN

VOICI LE DERNIER ARTICLE D'UNE SÉRIE DE QUATRE SUR LE DEVIS DIRECTEUR NATIONAL

Prescriptions du DDN pour les contrats de conception-construction

Bien qu'il soit surtout de nature descriptive, le Devis directeur national (DDN) est composé de sections axées à la fois sur les critères de performance et les caractéristiques descriptives. Les sections portant sur ces dernières visent surtout les contrats à forfait conventionnels, tandis que les sections sur les critères de performance sont davantage axées sur le marché de la conception-construction en pleine croissance.

Les sections sur les critères de performance visent les exigences de l'Institut canadien de design-construction (ICDC). Elles suivent les recommandations de Devis de construction Canada (DCC) concernant le style et la langue et utilisent le système de numéros et de titres recommandé dans le document *UniFormat*. Toutes les sections sont structurées suivant les recommandations du document *Présentation des sections*. Ces deux documents sur la structure sont produits et publiés par Devis de construction Canada (DCC) et le Construction Specifications Institute (CSI, États-Unis).

Dans les contrats de conception-construction, le devis de performance sert à transmettre les exigences du client au concepteur-construteur. La complexité et le détail des devis de performance sont directement liés à la latitude accordée par le client au concepteur-construteur en matière de conception. C'est pourquoi la plupart des critères de performance du DDN ont un certain aspect descriptif.

Toutes les sections sur les critères de performance sont des énoncés des résultats escomptés dont la conformité aux critères stipulés est vérifiable et qui sont exempts de toute contrainte inutile quant aux procédés et aux méthodes à utiliser.

Il faut veiller à établir un équilibre entre les prescriptions trop détaillées empêchant le concepteur-construteur d'exploiter à fond son ingéniosité, son expérience et son imagination, et les prescriptions trop sommaires, qui pourraient entraîner une mauvaise performance opérationnelle, un entretien excessif et un remplacement prématuré.

Le DDN est un instrument qui aide les rédacteurs de devis, les architectes, les ingénieurs, les designers d'intérieur et autres spécialistes de la construction à produire des devis de performance clairs, complets et exacts qui feront partie des cahiers des charges dans le cadre de contrats de conception-construction et de contrats à forfait.

Comme le DDN est le plus complet et le seul qui soit bilingue parmi les devis directeurs offerts dans le commerce au Canada, il constitue une ressource inappréciable pour les organisations des secteurs public et privé qui veulent promouvoir et mettre en pratique les méthodes de construction favorisant le développement durable et la

protection de l'environnement. Le DDN représente le savoir-faire des principales autorités du Canada en matière de devis, de documents contractuels et de technologie de la construction. Il est continuellement revu par des spécialistes de l'industrie pour garantir qu'il représente les pratiques courantes du milieu ainsi que la technologie de la construction couramment utilisée. Le texte est clair, concis et détaillé. Cela entraîne dans le domaine de la construction des documents contractuels qui sont plus faciles à comprendre pour les entrepreneurs en conception-construction, ce qui réduit les risques de méprises et de poursuites.

PARTENAIRES DU SECTEUR PRIVÉ

Le Secrétariat du Devis directeur national, qui fait partie de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), établit des partenariats avec le secteur privé depuis de nombreuses années. En particulier, le DDN profite d'un partenariat de longue date avec Devis de construction Canada (DCC). En raison de ce partenariat, l'ancien Devis directeur du gouvernement (DDG) est devenu le Devis directeur national au milieu de la décennie 1970. Ainsi, un instrument conçu au départ pour les projets de construction du gouvernement fédéral est devenu l'instrument de choix de tous les rédacteurs de devis de construction du Canada.

Aujourd'hui, le partenariat est plus solide que jamais. Digicon Information Inc. et Infoconstruction.com publient le DDN de concert avec DCC pour le compte de TPSGC. Ces trois partenariats permettent à TPSGC d'offrir le DDN aux Canadiens à des prix abordables sur divers supports et dans de nombreux formats de fichiers.

La qualité et la valeur du DDN dépendent grandement de la participation constante de tous les intervenants de l'industrie de la construction qui consacrent une partie de leur temps à l'examen et à la mise à jour du contenu technique des sections chaque année.

Renseignements :

Secrétariat du Devis directeur national

Place du Portage, Phase 3, 8B1
11, rue Laurier
Hull (Québec) K1A 0S5

Téléphone (819) 956-3444
Télécopieur (819) 956-3875
Internet <http://www.pwgscc.gc.ca/rps/aes/tech/text/nms-f.html>

Les sorties de l'Ordre



Répondant à une demande du directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval, M. Émilien Vachon, le président de l'Ordre, M. Claude Hamelin Lalonde, a rendu visite aux étudiants lors de la journée de la rentrée. Sur la photo qui accompagne ce texte, on le voit, gesticulant et monologuant dans l'auditorium du vénérable édifice du séminaire, entouré de futurs architectes. D'après les commentaires reçus suite à cette rencontre, l'exercice sera assurément répété dans les prochaines années. Il ne reste qu'à voir de quelle façon on procédera, puisque le Québec compte trois écoles d'architecture, dont les rentrées sont généralement simultanées, alors que l'Ordre n'a qu'un seul président. Clonage ?

C'est dans le même esprit de rapprochement avec les architectes en devenir que le responsable des communications a rencontré les représentants étudiants des trois écoles d'architecture. Malheureusement pour les visuels, aucune photo n'a été prise lors de ces rencontres : pour vous représenter la situation, essayez d'imaginer la photo ci-dessus, en remplaçant le président par le responsable des communications. Ce n'est pas très précis, mais ça donne une idée.



L'emballage des matériaux

L'Association des maîtres couvreurs du Québec nous a fait parvenir le communiqué ci-dessous. Comme vous pouvez le constater, nous avons cru bon le reproduire.

Suite à la dernière réunion du comité technique de l'Association des maîtres couvreurs du Québec, il a été décidé de recommander aux architectes et aux rédacteurs de devis d'inclure à leurs spécifications une clause stipulant les méthodes d'emballage des matériaux recommandées par l'Association.

Les conséquences d'un emballage inadéquat sont, bien entendu, un mouillage des matériaux, ce qui pourrait nuire à leur adhérence et éventuellement au comportement des couvertures. De plus, une certaine absorption d'humidité n'est pas toujours détectable à l'œil nu par les ouvriers au chantier.

L'ajout de cette clause sensibiliserait les divers intervenants à la question, et augmenterait les probabilités que les matériaux soient livrés correctement emballés, puis installés secs.

En se basant sur le Devis Directeur National, cette clause pourrait être ajoutée à l'article « ENTREPOSAGE ET MANUTENTION » des sections de devis de couvertures, et se lire comme suit:

Avant leur livraison au chantier, tous les matériaux devront être protégés à l'aide d'une housse de plastique étanche, résistante aux rayonnements U.-V., d'au moins 0,075 mm d'épaisseur et assujettie au support à la base des matériaux.

T A B L E A U D E L ' O R D R E

NOUVEAUX MEMBRES

Les architectes suivants ont été inscrits au Tableau de l'Ordre.

Le 14 septembre 2001

Burke, Christine E.
Eliás, Caroline
Manini, Marco

Le 19 octobre 2001

Frenette, Marica
Kolodziej, Richard
Langlois, Christian

RÉINSCRIPTIONS

Les architectes suivants ont été réinscrits au Tableau de l'Ordre.

Le 19 septembre 2001

Gervais, Rolland

Le 1^{er} octobre 2001

Codebecq, Léon
St-Jean, Jacques

Le 4 octobre 2001

Michel, Magalie J.
Tremblay, André E.
Moysan, Marie-France

RADIATION

Le 19 octobre 2001

Meltzer, Adriana

DÉMISSIONS

Le 18 septembre 2001

Khairi, Hamid

Le 19 septembre 2001

Pertici, Marie-Hélène

Le 1^{er} octobre 2001

Gagnon, Jean

DÉCÈS

Nous avons appris avec regret le décès de deux de nos membres.

Le 7 août 2001

Schoenauer, Norbert

Le 25 septembre 2001

Lepage, Firmin



DÉCISION DU COMITÉ DE DISCIPLINE N'AFECTANT PAS LE DROIT D'EXERCICE

# Dossier	Architecte intimé	Date de la décision	Nature de l'infraction reprochée	Sanction
03-01-0043	Denis Boucher	15/06/01	Utilisation illégale du sceau (art. 4.02.01 (a) du <i>Code de déontologie</i>)	600 \$

Participation ou contribution à l'exercice illégal de la profession en apposant son sceau et sa signature sur des plans et devis, alors que ces derniers avaient été fournis par M. Réjean Paradis, président de Les Constructions R. Paradis inc., corporations sise à Montmagny (art. 4.02.01 (h) du *Code de déontologie*).

Deux nouveaux administrateurs au sein du Bureau de l'Ordre

Le 19 octobre dernier, deux nouveaux membres se sont ajoutés au Bureau de l'Ordre, soit M. Paul-André Malo, CGA, et M. Laurence Hettel, architecte, à qui nous souhaitons nos meilleurs vœux de succès.

M. Malo a été désigné par l'Office des professions pour combler le poste laissé vacant par le départ de M^{me} Colette Tracyk. Quant à M. Hettel, celui-ci a été élu par le Bureau pour combler le poste d'administrateur pour la région des Laurentides. Les autres architectes ayant déposé leur candidature pour ce poste étaient MM Michel Anastasiu et Claude Frégeau.



EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

Dossier	Prévenu	Date du règlement ou de la sanction	Infraction à la <i>Loi sur les architectes</i>	Amende
Construction d'un édifice commercial à Ste-Agathe-des-Monts	Yolande Lalonde, designer inc.	10-09-01	Encouragement à l'exercice illégal de la profession	3 125\$
	Gelco construction inc.	10-09-01	Utilisation de plans d'architecture non-conformes	3 125\$
Agrandissement d'une usine à Montmagny	Ressorts liberté Inc.	17-10-01	Utilisation de plans d'architecture non-conformes	1 600\$
Construction d'un huit logements à Hull	Raymond Guénette, Unitech enr.	24-10-01	Encouragement à l'exercice illégal de la profession	3 000\$
	Douvillar inc.	24-10-01	Utilisation de plans d'architecture non-conformes	1 500\$
Réfection de la toiture d'une école à Buckingham	Tremco ltée	24-10-01	A illégalement agi comme architecte	2 500\$
	Couvreur R. Boudreault & fils ltée	24-10-01	Utilisation de plans d'architecture non-conformes	2 000\$
Réfection de la toiture d'une école à Montmagny	Robert Vézina	14-08-01	A illégalement agi comme architecte	3 000\$
	Les toitures Carrier	00-00-00	Utilisation de plans d'architecture non-conformes	Procès à venir



CONFÉRENCE DES MARDIS VERTS

Qualité de l'air intérieur :

notions de base et anecdotes

Les statistiques nous disent que deux personnes sur trois travaillent dans des édifices à bureaux. Pas étonnant que la qualité de l'air intérieur intéresse toutes les classes de la société.

On peut définir la qualité de l'air intérieur (QAI) comme étant le contrôle des polluants afin d'assurer un risque négligeable pour la santé et le confort des usagers. La QAI n'est pas réglementée mais il existe plusieurs organismes, tant provinciaux, fédéraux, américains qu'internationaux, qui tentent d'établir des normes : IRSST, AQME, Santé Canada, ASHRAE, EPA, AIHA, OMS (pour ceux qui sont moins familiers avec ce jargon, les sigles sont décortiqués à la fin de ce texte).

Le confort thermique est la principale cause des plaintes des usagers (80 %) en QAI. Les paramètres environnementaux mesurables de confort thermique sont les suivants: la satisfaction, la température ambiante, l'humidité relative et la vitesse des courants d'air.

Les principaux polluants peuvent être chimiques ou biologiques. Les polluants chimiques les plus fréquents sont les suivants : CO, CO₂, H₂SO₃, le formaldéhyde, les poussières et le radon. Du côté des polluants biologiques, on retrouve les bactéries, les virus, les champignons et les toxines.

Il existe différentes méthodes d'analyses pour diagnostiquer la QAI. Par exemple, on peut analyser la composition de l'air avec un chromatographe en phase gazeuse (appareil électronique qui détermine les composants chimiques et leurs concentrations) ou encore prendre des températures versus des vitesses de déplacement d'air. Les solutions peuvent être simples, compliquées ou, parfois, inexistantes. Comme solutions simples, on peut changer les filtres régulièrement, ou éloigner une prise d'air d'une sortie d'air. On peut également revoir le système mécanique ou les matériaux de construction, mais ceci est beaucoup plus complexe.

Bien entendu, le contrôle à la source des polluants, tant chimiques que biologiques, demeure la meilleure pratique. L'utilisation de matériaux verts avec des émissions gazeuses minimum limitera les polluants chimiques. Pour les polluants biologiques, le contrôle de l'humidité (parce que tout organisme vivant a besoin d'eau pour vivre et se reproduire) est fondamental mais pas toujours évident. Le confort thermique demeure souvent une question d'équilibrage des systèmes mécaniques.

Malheureusement, dans le domaine de la QAI, selon le conférencier, il y a aussi des charlatans qui profitent de l'ignorance des bons gestionnaires. Voici à ce sujet les recommandations du conférencier: les échantillons recueillis doivent être comparés avec des normes reconnues par des organismes aussi reconnus. Par exemple, recueillir des micro-organismes dans la poussière à la surface des tapis ou des meubles n'est pas une méthode reconnue, tandis que les recueillir dans l'air est une façon de faire reconnue. Une autre recommandation encore plus évidente : le consultant en QAI doit être différent de l'entrepreneur .

Cette conférence de Robert Szöghy, B. Sc. Chimie, de Airmax environnements inc, a été résumée par Jean Lalanne, architecte

Sigles :

- IRSST : Institut de recherche santé sécurité au travail
- AQME : Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie
- ASHRAE : American Society of Heating Refrigerating and Air-Conditioning Engineer
- EPA : U.S. Environmental Protection Agency
- AIHS : American Industrial Hygiene Association
- OMS : Organisation mondiale de la santé

P E T I T E S A N N O N C E S

À LOUER

Bureaux à partager à St-Lambert avec avocate et gestionnaire. Site de choix, grandeur 10 x 11 et 10 x 15. Photocopieur, fax, tout inclus. Possibilité meublé. Info: (514) 953-7622.

OFFRE D'EMPLOI

Abvent Canada recherche un(e) responsable technico-commercial(e) pour faire connaître ses logiciels de CAO architecture et d'imagerie 3D, et assurer des formations.

Doit posséder formation et /ou bonne expérience en CAO, modélisation et architecture. Connaissance Windows et Mac. Bilingue.

Envoyez CV à Odile Perpillou : odile@abvent.com, fax : (514) 842-1055.



Association des entrepreneurs en revêtement métallique du Québec

MAINTENANT DISPONIBLE !

PROGRAMME DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ

- Assistance dans la conception des projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique ;
- Manuel technique complet avec détails, devis types, et informations sur les produits connexes ;
- Vérification des matériaux au chantier suivi d'émission de rapports d'inspection ;
- Émission de certificats de conformité ;

NOUVEAU CONCOURS :

Excellence en design utilisant le revêtement métallique

Informations : Larry O'Shaughnessy, arch. D.G.
tél. : (450) 434-1164 ou sans frais : 1 877 434-1164
courriel : info@aermq.qc.ca
ou visitez www.aermq.qc.ca

JACOB

Nous cultivons la force de l'équilibre

Nous sommes une entreprise unique ! Nous cultivons l'équilibre entre la créativité et l'entrepreneurship, la logique et l'intuition, la raison et la passion, la vie privée et le travail. Nous recherchons un(e) :

CHARGÉ(E) DE PROJETS

Reconnu(e) pour vos compétences techniques et vos habiletés de supervision, vous serez responsable de la réalisation des projets de construction, de rénovation et d'agrandissement de nos magasins répartis à travers le Canada.

Bilingue, vous détenez une formation universitaire en architecture et avez de 7 à 10 ans d'expérience dans la coordination de projets de construction ou de rénovation. Une expérience dans la réalisation de projets commerciaux est un atout.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 23 novembre 2001, en mentionnant le titre du poste à :

Boutique Jacob inc.
Service des ressources humaines
6125, chemin de la Côte-de-Liesse
Saint-Laurent (Québec) H4T 1C8
Télécopieur : (514) 731-5988
ressources_humaines@jacob.qc.ca



Veillez noter que seules les personnes sélectionnées seront avisées. Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.

Assurances
automobile et habitation



enfin, l'esprit libre

... et le volant bien en mains, avec
les solutions d'assurance de Meloche Monnex.

- Assurances automobile, habitation, voyage, micro-entreprise et assurance collective : vie, invalidité, frais généraux, accident-maladie et frais dentaires
- Un personnel courtois, compréhensif et compétent
- Un service d'urgence qui ne vous laissera jamais tomber, 24 heures sur 24, 365 jours par année
- Une carte-client personnalisée qui vous donne accès gratuitement à un réseau d'assistance international
- Tarifs et rabais concurrentiels sur des produits d'une qualité supérieure



Courez la chance
de **gagner** la Nouvelle
Mercedes-Benz C240 Classique !*



Soumission automobile en direct!

www.melochemonnex.com

1 888 589-5656

Programme d'assurance parrainé par



Meloche Monnex

Notre science... l'assurance,
notre art... le service



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

*Huit autres prix à gagner pendant la période du concours. Pour obtenir les règlements complets du concours « enfin, l'esprit libre pour gagner ! », faites parvenir votre demande par la poste à : Meloche Monnex, 50, Place Crémazie, 12^e étage, Montréal H2P 1B6